

C.M.H. AUDIT
EURL au capital de 8 000 €
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE DIJON

PA DU PRE MOINOT - RUE DES MINIERES - BP 30074 - 52102 SAINT-DIZIER CEDEX
TEL: 03.25.06.53.90 - FAX: 03.25.06.53.98

Ateliers du Viaduc

14 rue Emile Baudot
52000 CHAUMONT



EXERCICE 2019

(du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Ateliers du Viaduc
14 rue Emile Baudot
52000 CHAUMONT



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ateliers du Viaduc relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association Ateliers du Viaduc à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les ressources de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association Ateliers du Viaduc à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT DIZIER, le 29 mai 2020

Le Commissaire aux comptes

Arnaud COLSON

C.M.H. AUDIT
EURL au capital de 8000 €
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie de Dijon
PA du Pré Moinot - BP 30074
52102 SAINT DIZIER
515 086 264 - RCS Chaumont
Tél. 03 25 06 53 90 - Fax 03 25 06 53 98

BILAN ACTIF

Euros

ATELIERS DU VIADUC
ZI Dame Huguenotte
52000 CHAUMONT

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	63 290		63 290	63 290
	Constructions	1 401 005	755 862	645 143	727 364
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	363 874	266 703	97 172	82 352
	Autres immobilisations corporelles	85 827	49 689	36 139	34 059
	Immobilisations corporelles en cours				15 900
	Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	96		96	96	
Prêts					
Autres immobilisations financières	5 181		5 181	5 121	
TOTAL (II)		1 919 274	1 072 253	847 021	928 181
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements	18 487		18 487	26 392
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	20 444		20 444	25 439
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	138 050	3 073	134 977	128 104
	Autres créances	172 775		172 775	153 978
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	4 340		4 340	14 830
	Charges constatées d'avance	488		488	
	TOTAL (III)		354 583	3 073	351 510
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion Actif (VI)					
TOTAL ACTIF		2 273 857	1 075 326	1 198 531	1 276 925

BILAN PASSIF

Euros

		31/12/2019	31/12/2018
		Net	Net
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des bien renouvelables</i>	13 720	13 720
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	58 998	58 998
	Report à nouveau	304 532	280 650
	Résultat de l'exercice	6 066	23 882
	Total des fonds propres	383 316	377 250
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - apports - legs et donations - subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	12 000	18 000
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	421 102	487 267
	Total des fonds associatifs	816 417	882 517
provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	12 445	11 429
	Total des provisions	12 445	11 429
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Emprunts	155 679	140 439
	Découverts et concours bancaires	59 363	84 161
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	215 041	224 600
	Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes de fournisseurs et comptes rattachés	78 460	86 173
	Dettes fiscales et sociales	74 073	71 506
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	2 094	701	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes	369 669	382 979	
Ecarts de conversion Passif			
TOTAL PASSIF	1 198 531	1 276 925	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	6 065,52	23 881,75	
(1) Dont à moins d'un an	252 254	268 003	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	59 363	84 161	

COMPTE DE RESULTAT 1/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2019	31/12/2018
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (biens)	512 645		512 645	529 016
	Production vendue (services et travaux)	46 405		46 405	60 590
	Montant net du chiffre d'affaires			559 050	589 606
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			784 676	817 856
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			9 469	11 464
	Autres produits			187	188
		Total des produits d'exploitation (1)			1 353 382
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks			4 995	- 4 383
	Achat de matières premières et autres approvisionnements			127 288	146 415
	Variation de stock			7 905	627
	Autres achats et charges externes			222 451	224 952
	Impôts, taxes et versements assimilés			25 484	28 059
	Salaires et traitements			797 189	808 690
	Charges sociales du personnel			117 352	169 463
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			113 540	109 212
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations				307	
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions			1 016	780	
Autres charges			2 175	537	
	Total des charges d'exploitation (2)			1 419 395	1 484 659
	RESULTAT D'EXPLOITATION			(66 013)	(65 545)

COMPTE DE RESULTAT 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

		31/12/2018	31/12/2017
RESULTAT D'EXPLOITATION		(66 013)	(65 545)
Opéra. Comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement Total des produits financiers	 63	 58
CHARGES FINANCIERE	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement Total des charges financières	 4 368	 5 191
RESULTAT FINANCIER		(4 305)	(5 133)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(70 318)	(70 678)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion (1) Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Total des produits exceptionnels	 85 983	 24 600 76 926 101 526
CHARGES EXCEPTIONNEL	Sur opérations de gestion (2) Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Total des charges exceptionnelles	 9 600	 6 966
RESULTAT EXCEPTIONNEL		76 383	94 560
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		1 439 428	1 520 698
TOTAL DES CHARGES		1 433 362	1 496 816
RESULTAT DE L'EXERCICE		6 066	23 882